



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1088-6 et 1103-53

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 20 août 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1088 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX FONDATIONS ET EMPATTEMENTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 AFIN DE PROHIBER CERTAINS USAGES À L'INTÉRIEUR DU NOYAU VILLAGEOIS, DE CRÉER LA ZONE RA 257 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES RA 251 ET RA 223, DE MODIFIER DIVERSES SPÉCIFICATIONS APPLICABLES AUX USAGES DE LA ZONE IA 519 ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX AIRES DE STATIONNEMENT ET CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES EN SAILLIES DANS LES ZONES CM

2. Ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 19 septembre 2018 et entrent en vigueur ce même jour.

3. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca.

Donné à Mascouche, le 3 octobre 2018.

Le greffier,

Original signé par

Me Raynald Martel
greffe@ville.mascouche.qc.ca